

PROGRAMME DE FORMATION

IOBSP-FC-IM-R-C

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2026 Formacode 41054

Durée de la Formation : 10,00 heures - 0,00 jour(s)

Public visé :

Tous les Intermédiaires et leurs préposés dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc, leurs niveaux de formations initiales ou de capacités professionnelles. Y compris les Intermédiaires passeportés.

Prérequis : Être IOBSP au 31/12 de l'année précédente

Objectifs de l'action de formation :

Pour les intermédiaires en regroupement de crédit, leurs salariés et/ou leurs mandataires, cette formation vise à :

- Actualiser les connaissances juridiques et réglementaires 2026 applicables à l'activité d'IOBSP pour tous les types de crédits.
- Sécuriser la relation client en maîtrisant la gestion des litiges, des réclamations et des procédures de médiation et contentieuses.
- Intégrer les obligations RGPD dans les pratiques précontractuelles et contractuelles de l'IOBSP.
- Utiliser le prêt à paliers comme outil d'optimisation des financements en regroupement de crédits, dans l'intérêt du client.
- Appliquer les règles de distribution du crédit à la consommation (LCC), incluant la prévention du surendettement et les évolutions issues de la nouvelle directive.

Nature de l'action de formation : Actions de formation

Contenu de la formation :

Crédit immobilier :

L'actualité juridique 2026 de l'IOBSP pour tous les types de crédits :

- Introduction
- Environnement économique en 2026
- Décisions judiciaires concernant l'IOBSP (Jurisprudence)
- Le démarchage téléphonique en 2026
- La prévention du surendettement

Le litige entre le Client et l'IOBSP :

- Introduction

- Le contrat entre le client et l'IOBSP
- Le traitement des réclamations
- La médiation de la consommation
- Le litige judiciaire
- Conclusion

Les données personnelles de l'IOBSP - RGPD :

- Introduction
- Les données personnelles et obligations précontractuelles de l'IOBSP
- Les objectifs de la protection des données personnelles
- Les principes de la protection des données personnelles
- Les textes et fondements juridiques applicables aux données personnelles
- Cas pratiques
- Actualités 2026 des données personnelles

Modules spécifiques en lien avec les activités exercées :

Le prêt à paliers : un levier pour optimiser les financements clients en regroupement de crédits

- Le prêt à paliers : qu'est-ce que c'est ?
- Dans quel cas utiliser ce système de financement
- Quelles sont ses limites ?
- Quel est l'intérêt pour le client ?
- Quel est l'intérêt pour vous ?

La distribution du crédit à la consommation (LCC)

- Connaissances nécessaires liées à la distribution du crédit à la consommation ;
- La nature et les caractéristiques des différentes formes de crédit à la consommation ;
- Les droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur ;
- Connaissances et diligences à accomplir et les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur ;
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles et leurs sanctions ;
- La prévention du surendettement
- La nouvelle Directive du crédit à la consommation

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Avocat – Expert en droit bancaire, financier et en réglementation des intermédiaires. Spécialiste reconnu du droit bancaire et financier, il intervient depuis plus de 20 ans sur les thématiques liées à l'épargne, au crédit, aux moyens de paiement et à la conformité des activités d'intermédiation. Il accompagne les professionnels du secteur (IOBSP, courtiers, établissements de crédit, plateformes de financement participatif) dans la compréhension et l'application des cadres réglementaires en constante évolution.

Pascal DONTAIL : Fort d'une expertise reconnue en regroupement de crédits et en formation professionnelle, Pascal DONTAIL accompagne les équipes sur des thématiques essentielles, ancrées dans la pratique terrain.

Ravi CAUSSY - Expert en droit des affaires, en fiscalité, et en matière de crédit immobilier et crédit consommation, c'est un formateur expérimenté qui définit sa transmission en 3 mots-clés pour : expert, pédagogue et... surtout, pratique et concret.

Moyens pédagogiques utilisés :

Modalités pédagogiques et d'accompagnement – Formation asynchrone

La formation est dispensée selon une modalité asynchrone, permettant à l'apprenant de progresser à son rythme. Les contenus pédagogiques sont accessibles via une plateforme de formation en ligne dédiée et sécurisée. Ils comprennent des supports pédagogiques multimédias, notamment des vidéos, des documents de formation et des quiz d'évaluation et d'entraînement, structurés au sein des différents modules composant le parcours de formation.

Un accompagnement pédagogique est assuré tout au long de la formation par un formateur référent identifié. Cet accompagnement est mis en œuvre par des modalités ne nécessitant pas de connexion simultanée entre l'apprenant et le formateur. Les échanges pédagogiques s'effectuent soit par l'intermédiaire de la plateforme de formation, dans l'espace « commentaires », soit par courriel. Les adresses mail de chaque intervenant se trouvent dans le message de bienvenue sur la plateforme de formation ou dans le protocole individuel de formation transmis en amont de la session.

Le formateur référent s'engage à répondre aux sollicitations pédagogiques des apprenants dans un délai maximal de 48 heures. Les réponses sont apportées sous forme écrite ou par la mise à disposition de ressources pédagogiques complémentaires, le cas échéant sous format vidéo, afin de favoriser l'atteinte des objectifs pédagogiques.

En complément, un échange téléphonique peut être organisé à la demande de l'apprenant, formulée par écrit par courriel, lorsque la situation pédagogique le justifie.

Moyens techniques utilisés :

Modalités techniques – Formation asynchrone

Pré requis : ordinateur et connexion internet.

La formation est dispensée à distance : les contenus sont donc accessibles via la plateforme de formation en ligne dédiée et sécurisée, permettant un accès individualisé à chaque apprenant.

La plateforme de formation permet l'accès aux modules de formation composant le parcours, la consultation de supports numériques (vidéos, documents), la réalisation de quiz intégrés aux modules, la traçabilité des connexions, des temps de consultation et de la progression de l'apprenant.

Les modalités techniques d'accès à la plateforme (identifiants, conditions de connexion) sont précisées dans le mail d'inscription reçu au démarrage de la session.

Un guide technique est téléchargeable via un lien, afin d'accompagner l'apprenant en cas de difficulté d'accès ou de dysfonctionnement de la plateforme, sur la page d'accueil de la plateforme, en pièce jointe dans le mail de convocation. Il est possible également de contacter la personne en charge de votre dossier, par mail sur contact@sas-sophia.fr ou par téléphone : 03-83-51-71-29.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

Modalités d'évaluation des acquis et de validation de la formation

L'évaluation des compétences acquises est réalisée en fin de formation au moyen d'un questionnaire à réponses uniques et multiples (QRU/QCM) composé de 25 questions. Cette évaluation permet de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques définis pour la formation.

L'épreuve d'évaluation est structurée en deux parties distinctes :

- Une évaluation spécifique portant sur le module « Distribution du crédit à la consommation (LCC) », comprenant 5 questions. La validation de cette partie est conditionnée à l'obtention d'un taux de réussite minimum de 80 %.

- Une évaluation portant sur l'ensemble des autres thématiques de la formation, comprenant 20 questions. La validation de cette partie est conditionnée à l'obtention d'un taux de réussite minimum de 70 %.

L'épreuve globale de contrôle des compétences est considérée comme réussie lorsque le taux global de bonnes réponses obtenu par le stagiaire est supérieur ou égal à 70 %.

Évaluation de la formation par le stagiaire et remise des documents de fin de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire est invité à compléter une évaluation de la formation, visant à recueillir son appréciation sur les contenus, les modalités et le déroulement de la formation.

À l'issue du parcours et sous réserve de validation des acquis, il est remis au stagiaire :

- Un livret de formation réglementaire comprenant l'attestation de compétences et le relevé des connexions attestant de la participation effective à la formation,
- Deux attestations de formation, comprenant une attestation globale ainsi qu'une attestation spécifique relative au module « Distribution du crédit à la consommation (LCC) ».

Nature des travaux FOAD :

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr